Sécurité des personnels des Entreprises Extérieures - Niveau 1

Présentiel - Synchrone

Public Visé

Personnel intervenant sur site industriel.

Pré Requis

Le stagiaire devra de préférence maîtriser le français lu, écrit, parlé.
Si le stagiaire ne justifie pas des pré-requis l'accès à la formation lui sera refusé.

Pour des stagiaires de langue étrangère, possibilité d'organiser des stages spécifiques

voir § DATES MODALITES ET DELAIS D'ACCES

Objectifs professionnels

Être titulaire du certificat Niveau 1 selon le référentiel DT 40 révision 8 de France Chimie (organisme labellisateur).

Objectifs opérationnels

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

Connaître les risques, y compris en situation de coactivité,
Comprendre l'importance du respect des règles lors de l'intervention sur site industriel,
Savoir réagir en cas de situation dégradée.

Contenu de formation

1. Tour de table - Introduction (15 à 20 min)

•

Présentation du formateur (parcours, expériences, …)
Présentation des stagiaires (activités, fonction, sites d'intervention, …)
Présentation des objectifs de la formation et des risques de Co activité (entreprises utilisatrices & entreprises extérieures mais également entreprises extérieures & entreprises extérieures) Nécessité de la formation pour accéder aux sites
Présentation du programme de la formation Organisation pratique de la formation

2. Contexte et enjeux de la sécurité (30 à 40 min)

Notions de danger, d'exposition, de risque, de prévention et de protection
Risque = (danger x expositions) - prévention
Les risques de Co activité
Présentation d'accidents du travail, de trajet et de maladies professionnelles (illustration avec des exemples et statistiques)
Les conséquences humaines, matérielles et économiques d'un accident du travail ou d'une maladie professionnelle
Le rôle et la responsabilité de chacun dans la prévention de la sécurité et de la santé au travail

3. Les risques et moyens de prévention / protection (3h15 à 3h45)

Risques à développer impérativement
Circulation et accès aux sites, y compris règles de sureté
Risque chimique
Amiante
Incendie / explosion (y compris présentation ATEX)
Utilités (azote, vapeur, autres gaz, air comprime, etc.)
Electricité Risque machines
Risque thermique (travaux à proximité de points chaud / froid)
Bruit
vibrations
Travaux en hauteur
Manutention mécanique / levage

ASFO ADOUR - Agence Saint Paul les Dax - 352 Rue Denis Papin - Village d'entreprises - 40990 Saint Paul les Dax
Tél. : 05.58.91.19.00 - Site internet : www.asfo-adour.org - E-mail : asfo.dax@asfo-adour.org - N° Siret : 782 099 675 000 38 - N° TVA Intra. : FR84782099675 - Code NAF : 8559A
- Déclaration d'activité enregistrée sous le n° 72400000340 auprès du Préfet de la Région Nouvelle Aquitaine -
- Certification QUALIOPI N° 2401_CN_04160 – V.1 -

Sécurité des personnels des Entreprises Extérieures - Niveau 1

Manutention manuelle
Travaux en espaces confines
Désordre
Risques à évoquer systématiquement mais à développer en fonction du public
Travaux de fouilles et à proximité de réseaux et canalisations
Pression et nettoyage haute pression
Rayonnements ionisants et non ionisants
Sablage
Risque biologique et légionnelles
Travaux à proximité de voies ferrées
Risque de noyade (voies d'eau, bassins, …)
Nota : l'évocation systématique consiste à sensibiliser le stagiaire aux risques qui peuvent être présents à proximité de son activité et lui apprendre à savoir réagir en conséquence (exemple : respect du balisage, …).

1. Organisation de la prévention lors des interventions (45 min à 1h)

Présentation des procédures et consignes :

- Le plan de prévention
- Les autorisations de travail et les différents permis
- Les consignes et les modes opératoires
- La consignation et déconsignation
- Elles devront impérativement être illustrées d'exemples et modèles issus de sites
-

- **2. Rôle et responsabilité du titulaire d'un certificat de Niveau 1 (20 à 30 min)**
- Participer à la sécurité du chantier par un comportement adapté et vigilant, être acteur de la culture sécurité du site
- Respecter les procédures et consignes, notamment issues du plan de prévention, de l'autorisation de travail et des permis
- Connaître les conséquences éventuelles de leur non-respect
- Savoir réagir à tout changement de situation de travail (exemples : alerte, non-conformité du matériel, accident, défaut de consignation, situation dangereuse…)
- 1. Arrêter le travail,
- Se mettre et mettre les autres en situation de sécurité,
- 3. Informer son supérieur hiérarchique qui informe l'entreprise utilisatrice,
- 4. Le cas échéant, participer avec l'entreprise utilisatrice à la définition des actions correctives et à la révision de l'analyse des risques.
- Savoir exercer son droit d'alerte et de retrait en cas de danger grave et imminent
- Être conscient des éventuels risques engendrés par la non-qualité du travail
- **1. Conclusion (10 à 15 min)**
- Règle d'or : « Pas d'autorisation écrite, pas de travail »
- Rappeler l'importance du comportement individuel et du respect des consignes et l'élargir sur le savoir être (ordre et propreté, respect des consignes environnementales, addictions, malveillance, vigilance, précipitation, etc.).
- **2. Évaluation des connaissances des stagiaires (30 min + 15 min de correction)**

Évaluation individuelle des connaissances, puis explication des réponses de manière collective.

ASFO ADOUR - Agence Saint Paul les Dax - 352 Rue Denis Papin - Village d'entreprises - 40990 Saint Paul les Dax
Tél. : 05.58.91.19.00 - Site internet : www.asfo-adour.org - E-mail : asfo.dax@asfo-adour.org - N° Siret : 782 099 675 000 38 - N° TVA Intra. : FR84782099675 - Code NAF : 8559A
- Déclaration d'activité enregistrée sous le n° 72400000340 auprès du Préfet de la Région Nouvelle Aquitaine -
- Certification QUALIOPI N° 2401_CN_04160 – V.1 -

Sécurité des personnels des Entreprises Extérieures - Niveau 1

Méthodes et outils pédagogiques

• Formation en présentiel (en centre de formation ou sur site extérieur). Le format hybride (blended learning) avec une partie préalable à distance (mode visioconférence) n'est pas autorisé par l'organisme labellisateur.
• Modalités pédagogiques, moyens, outils utilisés pour favoriser l'engagement des bénéficiaires : Le formateur adapte son discours et ses exemples au niveau et à l'activité prépondérante des stagiaires de son groupe. Le formateur valorise la diversité des expériences des stagiaires, pour favoriser la prise de conscience des risques liés à la co-activité. Il fait s'exprimer chacun sur sa vision de la sécurité et de la prévention. Le formateur oriente son stage de manière positive, vers la prévention des accidents. Pour cela, il vaut mieux écarter la notion d'erreur, de faute, au profit de la recherche des causes et des solutions. Le formateur intègre les notions de comportement et de responsabilité du stagiaire au cours de son déroulé pédagogique.
•
• Le formateur veille particulièrement aux points suivants :
•
- Utiliser un langage simple,
-
- Être attentif aux différences de niveaux et de cultures,
-
- Utiliser les retours d'expérience pour illustrer les incidents/accidents,
-
- Utiliser des illustrations (photos, documents, vidéos, etc.) sur des accidents réels et leurs conséquences,
-

Utiliser des documents tels que plans de prévention, permis de travail, autorisations de travail et procédures en vigueur dans les entreprises

Modalités d'évaluation

Questionnaire individuel de satisfaction et d'auto-positionnement sur l'atteinte des objectifs en fin de formation
Moyens mobilisés pour mesurer les acquis du bénéficiaire en cours et/ou en fin de la formation :

- Questionnaire individuel de satisfaction et d'auto-positionnement sur l'atteinte des objectifs en fin de formation
- Moyens mobilisés pour mesurer les acquis du bénéficiaire en cours et/ou en fin de formation : un contrôle strictement individuel des connaissances acquises par le stagiaire clôturera la session de formation. Il sera réalisé sans l'aide d'aucun document.
- 20 questions, issues de la base nationale de questions, sous forme de QCM ;
- 1 point par question : l'attribution de fraction de point n'est pas autorisée pour les questions éliminatoires
- Les questions devront être correctement lues et explicitées par le formateur afin que même les stagiaires qui ne maîtrisent pas parfaitement la langue française puissent répondre sans ambiguïté ;
- Le choix des questions devra balayer les différentes parties du déroulé pédagogique ;
- 2 questions parmi les 20 seront éliminatoires sur les thèmes suivants (elles devront être signalées en tant que questions éliminatoires) :
- Plan de prévention et autorisation de travail,
- Réactivité, conduite à tenir en cas de situation dégradée ;
- Note minimale pour l'obtention du certificat : 15/20.
- Le formateur s'assurera que les stagiaires ne communiquent pas entre eux et ne les assistera pas dans la réponse aux questionnaires. Afin de garantir une reconnaissance interrégionale du niveau de ces formations, une base de données de questions de Niveau 1 et de Niveau 2 a été établie par la profession. Les organismes de formation ont l'obligation de choisir leurs questions parmi celles-ci. Les organismes doivent disposer de plusieurs batteries de questions-tests issues de la base de questions nationale. Un renouvellement au minimum trimestriel est exigé. Les tests individuels d'évaluation des connaissances sont corrigés par le formateur. Les réponses du test sont ensuite données à l'ensemble des participants au stage.
- Formation certifiante : le certificat Niveau 1 DT 40 n'est pas reconnu en tant que formation certifiante voir § SANCTION DE LA FORMATION
- Possibilité de valider un ou plusieurs blocs de compétences : NON

Qualification Intervenant·e·s

Formateur spécialiste du domaine de la prévention des risques en milieu industriel

ASFO ADOUR - Agence Saint Paul les Dax - 352 Rue Denis Papin - Village d'entreprises - 40990 Saint Paul les Dax
Tél. : 05.58.91.19.00 - Site internet : www.asfo-adour.org - E-mail : asfo.dax@asfo-adour.org - N° Siret : 782 099 675 000 38 - N° TVA Intra. : FR84782099675 - Code NAF : 8559A
- Déclaration d'activité enregistrée sous le n° 72400000340 auprès du Préfet de la Région Nouvelle Aquitaine -
- Certification QUALIOPI N° 2401_CN_04160 – V.1 -

Sécurité des personnels des Entreprises Extérieures - Niveau 1

Dates et lieux

2026
Saint Paul Les Dax : 16 novembre / 14 décembre.

2027
Saint Paul Les Dax : 11 janvier / 8 février / 15 mars / 19 avril / 18 mai / 14 juin / 12 juillet / 13 septembre / 18 octobre / 22 novembre / 6 décembre.

Durée		Effectif	Tarifs	
7.00 Heures	**1** Jour	De 1 à 15 Personnes	**Inter (Par personne) :**	**160.00 € HT**

Modalités d'entrée en formation

Contactez votre Centre ASFO Adour pour valider votre inscription après analyse de votre besoin et, le cas échéant, vérification des prérequis et du positionnement (niveau débutant, expérimenté, recyclage…).
Délais d'accès à la formation : Les inscriptions sont possibles jusqu'à 48 heures ouvrées avant le début de la formation. Dans le cas d'une formation financée par le CPF, ce délai est porté à 11 jours ouvrés.

Modalités d'accès aux personnes en situation de handicap

L'ASFO Adour peut proposer des aménagements (techniques, organisationnels et/ou pédagogiques) pour répondre aux besoins particuliers de personnes en situation de handicap.
Un référent Handicap est à votre disposition.
Le registre d'accessibilité aux Personnes en Situation de Handicap est téléchargeable sur notre site Internet grâce au lien suivant :https://www.asfo-adour.org/nos-documents

Informations complementaires

Chiffres clés Qualité: Nombre de stagiaires et moyenne de satisfaction¡¡sur https://www.asfo-adour.org/certifications-et-qualite
Formation certifiante : Taux d'obtention de la certification : sur https://www.asfo-adour.org/certifications-et-qualite
Equivalences, passerelles, suite de parcours et débouchés : www.certificationprofessionnelle.fr / Recherche libre par certification
Possibilités de financement : Informations générales et contacts dédiés selon votre statut en contactant votre Centre ASFO Adour et sur https://www.asfo-adour.org/information-formation
Règlement intérieur téléchargeable sur https://www.asfo-adour.org/nos-documents . L'entrée en formation vaut acceptation de celui-ci par le stagiaire.
Coordonnées et plan d'accès des Centres ASFO Adour disponibles sur https://www.asfo-adour.org/nous-contacter
Déclaration d'Activité ASFO Adour enregistrée sous le numéro **72 40 00003 40**. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.

Contactez-nous !
Laurent LE MERRER
Conseiller en Formation
Tél. : 0558911900
Mail : laurent.lemerrer@asfo-adour.org

ASFO ADOUR - Agence Saint Paul les Dax - 352 Rue Denis Papin - Village d'entreprises - 40990 Saint Paul les Dax
Tél. : 05.58.91.19.00 - Site internet : www.asfo-adour.org - E-mail : asfo.dax@asfo-adour.org - N° Siret : 782 099 675 000 38 - N° TVA Intra. : FR84782099675 - Code NAF : 8559A
- Déclaration d'activité enregistrée sous le n° 72400000340 auprès du Préfet de la Région Nouvelle Aquitaine -
- Certification QUALIOPI N° 2401_CN_04160 – V.1 -